



Bruxelles suit Liège, où l'interdiction de la mendicité avec enfant est déjà d'application.

## “Aucune société digne ne peut accepter que des enfants grandissent dans la rue. Notre décision vise à les protéger, pas à les exclure”

Une opinion de David Weytsman (MR), président du CPAS de la Ville de Bruxelles

À Bruxelles, on a longtemps détourné le regard. Une femme assise sur un trottoir avec un enfant dans les bras faisait partie du paysage. On parlait d'une "réalité sociale", d'une fatalité devant laquelle l'action publique semblait impuissante. La Ville vient de décider que non.

Le nouveau règlement interdit la mendicité accompagnée d'enfants de moins de 16 ans dans le Pentagone et le quartier Louise. Il interdit aussi les comportements insistants ou agressifs envers les passants, plus graves encore lorsqu'un enfant en est le témoin. Cette décision a suscité des réactions. Je veux expliquer pourquoi elle est juste, nécessaire et profondément humaine.

Le règlement n'interdit pas la mendicité en tant que telle. Il interdit qu'un enfant y soit exposé dans l'espace public. La nuance est essentielle.

Les rapports de la police et de l'ASBL BRAVVO (Bruxelles Avance Brussel Vooruit) montrent que le phénomène existe depuis des années et s'amplifie. Des enfants très jeunes passent leurs journées dans la rue, exposés au froid, à la pluie, au bruit et à l'insalubrité. Dans certains cas, les familles dorment aussi dans l'espace public, près des lieux de mendicité.

Les travailleurs sociaux et les services de police constatent aussi que certaines formes de mendicité exploitent la présence des enfants pour susciter davantage de dons.

Cette décision ne repose pas uniquement sur une logique d'ordre public. Elle s'inscrit aussi

dans une approche profondément sociale. Le CPAS de la Ville de Bruxelles joue un rôle central dans cette prise en charge. Lorsqu'une situation est signalée, les équipes sociales peuvent rencontrer les familles, évaluer leur situation, ouvrir des droits sociaux, diriger vers un hébergement, un accompagnement administratif, une aide alimentaire, un accès aux soins ou une orientation vers les services de l'aide à la jeunesse.

Les équipes de terrain de la Ville, ainsi que la cellule spécialisée de la police, interviennent également pour établir un contact avec les personnes concernées et orienter les familles vers les services compétents.

L'objectif n'est donc pas de punir la pauvreté, mais d'éviter que des enfants grandissent dans la rue et de permettre une intervention rapide lorsque des situations préoccupantes sont constatées.

### Un choix de société

Protéger un enfant ne peut jamais être considéré comme une forme d'exclusion. Une société digne ne détourne pas le regard lorsqu'un enfant grandit dans la rue. Elle intervient, elle protège et elle accompagne.

BRAVVO le confirme dans son dernier rapport: la mendicité se diversifie et devient parfois plus insistante. Le nouveau règlement répond donc à deux réalités, celle qui expose des enfants et celle qui pèse sur la tranquillité des passants

comme des agents de terrain. Personne ne devrait être agressé dans la rue. Et un enfant ne devrait jamais en être le témoin, car la rue n'est pas un lieu pour grandir ni pour subir.

Comme président du CPAS de la Ville de Bruxelles, je refuse d'ailleurs que l'on oppose systématiquement fermeture et politique sociale. Les pouvoirs publics ont le devoir d'agir dès qu'un mineur est exposé à de la grande précarité, à des conditions qui menacent sa santé, son développement ou sa sécurité.

J'assume pleinement cette décision.

Elle est sociale parce qu'elle permet une intervention concrète des services publics et une prise en charge réelle des familles en difficulté.

Elle est responsable parce qu'elle refuse que l'espace public devienne un lieu où des enfants passent leurs journées, et parfois leurs nuits, dans des conditions indignes.

Elle est profondément humaine parce qu'aucune société digne ne peut accepter que des enfants grandissent dans la rue sous le regard indifférent des adultes.

À Bruxelles, la dignité et la protection des enfants ne peuvent être négociables.

→ David Weytsman est également chef de file MR à la Ville de Bruxelles et préside, depuis fin avril, la Régionale bruxelloise du MR.



David Weytsman (MR)